

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2012

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, , Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, ,Adjoints – Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Yves MERA, Rémy BANET, Alain BILLEREY, Conseillers.

Excusés : Mmes M. Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Sandrine PALEO, Mahdi MAZAGHRANE, René BEHRA, Monique RAPIN

Procurations : Mme Dahlila MEDDOUR à M. Jean-Jacques JOLY

M. Patrick PLAISANCE à M. Philippe BELMONT

Mme Sandrine PALEO à M. Gilles LAZAR

M. Mehdi MAZAGHRANE à M. Jean-Michel VILLAUME

M. René BEHRA à M. Yves MERA

Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY

Absent(s) :



**Le Député Maire** ouvre la séance à 17h30 en invitant l'Assemblée à se prononcer sur le contenu du dernier compte rendu.

**Patricia TOURDOT – Conseillère Municipale déléguée à la Santé et à la Prévention** sur ce point procède à la déclaration suivante *« Je souhaite intervenir sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. Je n'ai pas pu être présente puisqu'à cette heure là j'étais au travail, car je travaille de tournée. Sur la question posée par Patrick PLAISANCE, concernant les exclusions de 3 personnes du centre Signoret, il y a une nette différence entre ce qui est écrit sur le procès-verbal et ce que j'ai pu lire dans les journaux. C'est vrai que ce n'est pas facile d'écrire un compte rendu mais puisque le compte rendu est public, ce serait bien que le compte rendu soit plus complet. C'est pourquoi je sollicite qu'on rajoute sur le procès-verbal dans l'intervention de Dahlila MEDDOUR : la phrase qu'elle a prononcée et qui est publiée dans les deux journaux : « 3 personnes sont parties d'elles-mêmes pour des brouilles avant le spectacle de juin. Elles ont écrit un courrier pour donner leur opinion. » Pour moi, je tiens à donner mon opinion et je suis d'accord le centre Simone Signoret fait du bon travail mais je ne trouve pas normal qu'on exclue quelqu'un d'une activité sans raison valable. Je peux vous dire que dans le club de natation que je dirige depuis 17 ans, nous n'avons jamais exclu personne et pourtant il y a des fois des enfants très pénibles. Personnellement, je n'ai rien contre Dahlila MEDDOUR ni contre les autres personnes du centre. Mais j'ai reçu des courriers de citoyens, certains Elus et Monsieur le Maire les ont reçus aussi et je me dois de répondre à leur demande. »*

**Le Maire** déclare que les observations de Madame TOURDOT seront consignées au procès verbal. Sans autre remarque, le compte rendu de la dernière séance est approuvé. Jean-Michel VILLAUME déclare qu'il n'a plus de commentaire à faire concernant le club théâtre. Il souligne en outre que le compte rendu du Conseil Municipal n'est pas celui exprimé par les journalistes. Il évoque la possibilité d'enregistrer, dans le futur, les débats voire de diffuser ces derniers en direct sur le net.

**Le Maire** présente ensuite les grandes lignes du budget supplémentaire 2012 et à ce titre fait la déclaration suivante : *« Le Budget Supplémentaire 2012 se présente comme un véritable budget d'ajustement lorsqu'on considère que **les dépenses de fonctionnement inscrites en complément n'atteignent même pas 1% des crédits inscrits au Budget Primitif.** Les opérations portent véritablement à l'exception de quelques coûts énergétiques, **sur des charges exceptionnelles comme des remises en état suite à sinistre.** La maîtrise des frais de personnel, tout comme la gestion dynamique des intérêts de la dette, nous permettent de **bénéficier de retraits de crédits offrant en outre la possibilité d'augmenter notre épargne brute destinée aux travaux d'investissement.***

**Les recettes de fonctionnement** sont essentiellement marquées par **un ajustement à la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine** dont le montant définitif ne nous avait pas été notifié lors de l'élaboration du budget principal.

**Pour ce qui concerne la section d'investissement, les crédits nouveaux représentent 1,6% de ceux inscrits en mars 2012.**

Ils portent principalement sur la Halle de Cavalerie ou encore une acquisition de terrain qui nous permettra à proximité du quartier Maunoury, d'aménager à terme une aire de stationnement.

**Ces charges sont financées grâce à l'autofinancement complémentaire sus-exposé et quelques ajustements en termes de subventions à recevoir qui n'avaient pas été inscrites dans leur globalité.**

En ce qui concerne **les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement**, la décision modificative ne fait que reprendre les délibérations du 12 octobre 2012. **La modification est de 500€ sur le Budget Eau pour des admissions en non valeur et 1 000€ pour le Budget Assainissement au titre d'intérêts moratoires.** »

Avant de passer la parole à l'Adjointe aux Finances, Martine PEQUIGNOT, **le Maire** souligne les efforts faits par le personnel municipal alors qu'il n'est pas rare que les agents indisponibles ne soient pas remplacés.

Il fait remarquer enfin que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui se situe actuellement à 980 000€ pourrait augmenter de 8% l'an prochain. Le fonds de péréquation intercommunale et communale devrait quant à lui doubler.

**Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances** expose dans le détail les modifications apportées au budget primitif. La section de fonctionnement est concernée par un ajustement de 69 000€, les principales dépenses supplémentaires portant sur des consommations d'électricité, l'abattage d'arbres ou encore des réparations suite à sinistres. Grâce à une reprise de 80 000€ sur les charges de personnel et de 50 000€ sur les intérêts de la dette, la section permet de dégager 90 600€ pour abonder l'autofinancement de la section d'investissement. Au niveau des recettes de fonctionnement, outre les indemnités de sinistre, nous enregistrons 30 000€ de plus pour la DSU et 21 000€ de remboursement des assurances du personnel.

Les modifications sur la section d'investissement s'équilibrent à 188 900€. Au niveau des dépenses, elles concernent la voirie pour 20 000€, la Halle de Cavalerie pour 80 000€ et l'acquisition d'un terrain pour 65 000€ pour l'essentiel. Les recettes proviennent de l'autofinancement dégagé en fonctionnement et de reliquat de subvention pour le parking de la gare et la Cavalerie.

A défaut de question, **le Maire**, soumet au vote la décision modificative budgétaire pour le budget principal qui recueille l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

Le même vote est constaté concernant l'eau et l'assainissement, où les modifications se limitent à celles ayant fait l'objet d'une délibération en date du 12 octobre 2012. Comme chaque année l'Assemblée adopte également à l'unanimité, compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale, l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires, afin de permettre la poursuite du programme d'investissement en attente du vote du budget primitif.

**Jean-Michel VILLAUME** évoque ensuite la loi du 26 octobre 2012 offrant la possibilité aux Collectivités Territoriales de **mettre en place des Emplois d'Avenir** afin de contribuer à l'effort national en faveur de l'insertion des jeunes sans qualification. **Le Maire** rappelle que ce contrat doit être considéré comme un tremplin grâce à une formation qualifiante vers le marché du travail et qu'il ne s'agit pas d'imaginer une intégration systématique au sein de la Collectivité. **Le Maire** fait part aux Elus de sa proposition qui porte sur un contingent de **6 Emplois Avenir**, dont le recrutement s'échelonne au cours de l'année 2013.

Le premier est en lien avec l'ouverture de la **Halle de Cavalerie et la Maison des Associations**. La mission confiée au jeune résidera dans une gestion urbaine de proximité propre au quartier Maunoury. Il sera chargé d'accompagner les manifestations qui auront lieu à la Cavalerie par un soutien matériel. Il coordonnera également le planning de la Maison des

Associations. Tout ceci en assurant des travaux de maintenance dans les locaux et sur le quartier. Il sera proposé au jeune une formation qualifiante dans la régie de spectacles.

Trois autres emplois seraient affectés **au service environnement** afin de leur offrir la possibilité de déboucher sur un diplôme en lien avec le fleurissement et les espaces verts.

Un contrat serait rattaché **au service bâtiment**, le jeune ayant libre choix, à l'issue d'une période d'observation pour se spécialiser dans un métier du second œuvre.

Enfin un 6<sup>ème</sup> contrat permettrait à un jeune d'acquérir une expérience dans **l'animation socio culturelle et sportive**.

Ceci exposé, **le Maire** invite les Elus à s'exprimer.

**Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition** remarque que ce rapport est opaque, car il engage la Commune, alors qu'aucun chiffre n'y est précisé : ni le montant des salaires qui seront versés, ni le coût global de l'opération pour le budget de la Ville : « *Le candidat Hollande disait qu'à moins de 4 000€ par mois, on n'est pas riche. Allez-vous faire de nouveaux pauvres ?* »

**Le Maire** fait remarquer que les jeunes sont rémunérés sur la base du SMIC à temps complet, l'Etat apportant une contribution de 75%, laissant ainsi à la charge de la Commune environ 540€ par mois et par jeune. Considérant l'échelonnement dans les recrutements, la charge 2013 peut être estimée à **20 000€ puis 40 000€ les années pleines, pour les six contrats**.

**Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport** soulignant l'énormité du taux de chômage, estime important de donner un « coup de pouce » et approuve donc la création de ces emplois. Il souligne néanmoins de « mettre le paquet » sur la formation et de **veiller à ce que les jeunes recrutés soient réellement motivés**. Il demande toutefois à être attentif sur le fait qu'il ne faudra pas trop remplacer les départs en retraite par ce dispositif.

**Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal** relate la cérémonie qui a eu lieu au Conseil Général ce vendredi, en présence du Préfet, où le Président Yves KRATTINGER signait avec les tuteurs les 7 premiers Contrats Avenir du Département. Il estime que cela s'engage très bien dans un esprit de confiance, sachant qu'il faudra garantir un parcours de formation réussi sans forcément aboutir à une embauche pérenne au sein de la Collectivité.

**Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables** déclare au nom des Verts, soutenir ce projet soulignant l'importance du tuteur. Elle se félicite des trois postes créés pour l'environnement, le service ayant souffert de non remplacement.

**Patrick PAGLIA – Conseiller Municipal délégué aux Commerces et aux Animations** fait remarquer que tout le monde abonde mais s'interroge vis-à-vis de la poursuite du dispositif les autres années.

**Le Maire** sur ce point, répond que la nouvelle équipe municipale issue des urnes en 2014 se posera la question.

**Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, à la Solidarité et à la Santé**, en sa qualité de présidente de la Mission Locale/Espace Jeunes souligne l'importance du challenge et précise que la charge nette mensuelle est de 534€ pour les employeurs. Elle fait remarquer que l'attitude de l'Etat a évolué ces derniers jours quant aux conditions de recrutement des jeunes dont le niveau d'études pourrait être plus élevé que prévu. Vis-à-vis de l'Espace Jeunes, ce dernier attachera une importance particulière au parcours de formation auquel le jeune devra impérativement souscrire.

**Yves MERA** s'adressant à M. JOLY : « *Les emplois d'avenir du collège Pierre et Marie Curie dont vous nous avez parlé profitent-ils à des jeunes d'Héricourt ou d'autres communes ?* »

**Jean-Jacques JOLY** répond que le personnel de service du collège est sous la responsabilité du Conseil Général de Haute-Saône.

**Maryse GIROD** confirme qu'il s'agit bien de deux jeunes domiciliés à Héricourt.

Soumis au vote, la création de ces six contrats d'avenir recueille l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

En l'absence de Dahlila MEDDOUR, **Jean-Michel VILLAUME** soumet au vote le versement de la bourse éducative AJC aux dix jeunes ayant participé à l'action de rénovation de l'ancienne classe de l'école Marc Roussel à Saint Valbert. Il est rappelé que **le montant individuel de la bourse est de 125€, sachant que ce montant sera porté à 140€ le 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

Le vote est unanime.

**Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable** présente ensuite le programme relatif aux coupes de bois de l'année 2013 qui auront lieu dans les parcelles 7B, 8B, 36B, 38A, 39A et 48.

La proposition de l'ONF est de vendre sur pied les arbres susceptibles de fournir des grumes et de réserver aux affouagistes le bois de chauffage dont **le prix au stère sera porté à 8,50€ Les bénéficiaires des minima sociaux continueront de bénéficier de 10 stères de bois gratuits,** sachant que l'exploitation du bois d'affouage s'effectuera sous le contrôle de cinq garants, à savoir : Madame Sandrine PALEO, Messieurs Claude STEVENOT, Patrick PAGLIA, Roland HABRAN et Rémy BANET.

La délibération prévoit également un programme de travaux pour un montant de **15 055€ TTC** auxquels viendraient s'ajouter **8 055€** pour l'entretien de la route forestière en Salamon.

**Le Maire** déclare que c'est une bonne chose d'avoir fait un règlement et tient à remercier les garants d'avoir été sur le terrain pour le martelage des lots. Il fait remarquer qu'il sera nécessaire, l'an prochain d'étoffer cette équipe y compris avec du personnel municipal. Enfin, il relève que les opérations de tirage au sort en présence de la quasi-totalité des 80 affouagistes, se sont déroulées dans une ambiance détendue.

**Patrick PAGLIA** confirme que tout s'est bien passé, il fait remarquer toutefois qu'un affouagiste a déploré de ne pouvoir faire son bois le dimanche.

**Alain BILLEREY – Conseiller Municipal délégué aux affaires de Bussurel** fait remarquer que cette interdiction n'est pas formelle.

**Gérard SCHARPF – Premier Adjoint** signale qu'il s'agit d'une réglementation de l'ONF.

**Rémy BANET** déclare *« Je suis étonné de voir ce document, alors que la Commission de l'Affouage ne s'est pas réunie. 10% d'augmentation, c'est beaucoup, on aurait pu en discuter. Après les jours passés à travailler dans les bois, nous n'étions plus à une demi-heure près. C'est un problème de forme. Et donnez-nous des bombes de peinture qui marchent, la prochaine fois ! »*

**Le Maire** répond à Monsieur BANET qu'une commission ne délibère pas mais donne un avis. Il note que les tarifs pratiqués dans d'autres communes voisines oscillent entre 9 et 10€ le stère. Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

**Alain BILLEREY** poursuit sur le même registre en ce qui concerne **la forêt de Bussurel**. Les parcelles concernées portant le n° 28 et 29ir, les mêmes dispositions qu'à Héricourt sont adoptées. Les garants étant Madame Monique RAPIN, Messieurs Claude STEVENOT et Alain BILLEREY. Sur ce point, Monsieur BILLEREY fait remarquer qu'il y aura lieu de remplacer Monsieur CASTIGLIONI et qu'à ce titre il évoquera cette question avec la commission consultative.

Là encore **le prix du stère est porté à 8,50€** et en ce qui concerne les travaux d'investissement, le programme prévisionnel s'établit à **19 589€ TTC.**

**Rémy BANET** propose de transférer les affouagistes d'Héricourt en surnombre vers les bois de Bussurel, et réciproquement, le cas échéant, afin d'équilibrer les besoins et les ressources en bois de chauffage.

**Alain BILLEREY** répond que cette éventualité est envisageable. **Le Maire** faisant toutefois remarquer que toutes les demandes héricourtoises ont pu être satisfaites, sur la Ville centre.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

**Elisabeth CARLIN – Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine Historique** présente ensuite le projet de restauration du Fort du Mont-Vaudois, dont la 8<sup>ème</sup> tranche pourrait concerner la poursuite des **remises en état des façades** bordant la cour d'honneur. L'entreprise Cachot de Besançon a pour ce faire établi **un devis pour un montant de 33 786€**

La délibération vise à autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département. La Communauté de Communes étant pressentie pour partager à parité le solde avec la Ville.

**Yves MERA** déclare « *La Commune a su investir des millions d'euros dans des bâtiments qu'elle donne à la CCPH (Ecole de musique et des Associations, Maison de l'Enfance, Médiathèque François Mitterrand), et elle communique abondamment sur ses subventions, mais sa participation à l'entretien d'un monument remarquable comme le Fort du Mont-Vaudois reste fort modeste. Il faut savoir qui est le propriétaire du fort : le Département ou la Commune d'Héricourt ?* »

**Le Maire** répond que la Ville n'a pas fait de cadeau à la CCPH.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale)

**Martine PEQUIGNOT** rappelle les délibérations de la dernière séance, adoptant les programmes de **travaux prévus sur les espaces historiques du musée et du temple et sur les abords de l'école de musique**. Elle expose que le Député Maire, Jean- Michel VILLAUME, a décidé d'affecter **9 500€** sur sa réserve parlementaire **au profit de la première opération**. De ce fait le plan de financement est donc modifié, la charge municipale étant réduite d'autant.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

**Le Député Maire** poursuit par les **propositions de baptême de rues** consécutivement à la création de nouveaux lotissements.

Le premier concerne l'opération qui prend naissance rue Pierre Carmien, au titre duquel il est proposé de dénommer la voie «Impasse de la Tourelle», en référence au lieu-dit.

Le vote, sur ce point, est unanime.

Au niveau du lotissement de la Craie, ce sont deux rues et deux impasses qui doivent être baptisées. **Jean-Michel VILLAUME** propose des noms de contes et de conteurs : Rue des Frères GRIMM, rue Hans ANDERSEN, rue Marie-Catherine d'AULNOY, impasse du Chat Botté. Il fait remarquer que d'autres propositions des Verts ou du groupe Communiste ont été émises, sachant toutefois qu'à l'avenir certains quartiers comme le tissage vont être restructurés et qu'il sera alors temps de prendre en compte lesdites propositions.

**Gilles LAZAR**, au nom du groupe Communiste, fait remarquer que Sandrine PALEO l'a chargé de communiquer des propositions qui visent à faire vivre le patrimoine historique textile tout en évoquant tout particulièrement les ouvrières et ouvriers. Les noms de métier comme tisserand, teinturier, ourdisseur ou bobineur sont évoqués. Il signale que cette proposition fait écho au travail de Claude GILLOTTE et déclare ne pas voter pour l'impasse du Chat Botté le cas échéant.

**Bernard LITTOT – Conseiller Municipal délégué à la Mobilité et à l'Accessibilité** souligne qu'il a adressé au Maire un certain nombre de propositions de noms d'aviateurs connus. Le Maire reprend la parole pour faire remarquer que le lotissement de la Craie est éloigné du centre ville où se situaient les activités textiles. Il estime que certaines voies pourraient être rebaptisées, évoquant à titre d'exemple la rue du Groupe Scolaire.

**Patrick PAGLIA** fait remarquer qu'il existe déjà une rue Charles Perrault, isolée au quartier des Dollfus.

**Rémy BANET** déclare « *Deux choses m'interpellent : l'impasse du Chat Botté (et pourquoi pas la rue du Grand-Méchant Loup ou de la Mère-Grand ?) d'une part, et la réaction assez violente des habitants au changement de nom de la rue des Salles d'Asile, devenue André Launay en 2004. Pour les habitants, un tel changement est toujours difficile.* »

**Danielle BOURGON** souligne que son groupe s'abstiendra, ceci par respect du travail fourni par Monsieur LITTOT.

**Yves MERA** « *En tant que royaliste légitimiste, je soutiens la proposition de Sandrine PALEO, qui rappelle les anciennes Corporations. Et l'impasse du Chat Botté n'est pas acceptable : imaginez un député-maire ou un sénateur non-réélu, habitant cette rue : quels quolibets additionnels à ce nom n'entendrons-nous pas ! Et pour un médecin libéral ou un avocat, cette adresse ne fait pas sérieux.* »

Au moment du vote, **Gilles LAZAR** invite son groupe à s'abstenir.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de l'abstention des groupes PC, Verts et de l'Opposition Municipale.

**Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme** informe l'Assemblée d'une décision prise par le Maire en terme de **droit de préemption urbain concernant un terrain situé à proximité du quartier Maunoury. Cette emprise de 6 575m<sup>2</sup>** est vendue par M. BOCCON-PERROUD, rue du 47<sup>ème</sup> RA et sa position permettra à terme d'aménager les parkings dont les usagers de la Halle de Cavalerie auront forcément besoin. Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition au prix de **67 000€**

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

**Alain BILLEREY** poursuit par le chalet de chasse de Bussurel et sur les modalités de mise à disposition au profit de l'ACCA. La date de départ est fixée au 10 novembre 2012 pour une durée de 9 ans. L'emprise exacte étant de 48m<sup>2</sup> alors qu'il était fait état de 37,5m<sup>2</sup> dans la précédente délibération.

Ce rapport est l'occasion pour **le Maire** de rappeler que **Héricourt est la seule Commune de Haute-Saône ayant pris à sa charge la construction d'un chalet.**

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale)

**Martine PEQUIGNOT** présente ensuite le rapport d'activité de la CCPH pour l'exercice 2011. Elle rappelle que la communication de ce document est rendue obligatoire par le Code Général des Collectivités Territoriales, sachant qu'elle ne donne pas lieu à un vote mais que les Elus peuvent néanmoins formuler des observations. Le document très apprécié dans la qualité de sa présentation et de son contenu, ne donne pas lieu à remarque particulière.

**L'Adjointe aux Finances** poursuit par les **comptes rendus annuels présentés par la SOCAD** au titre des trois opérations concédées.

Pour ce qui concerne le **bâtiment Royal Canin**, l'opération est bien équilibrée puisque, faisant état fin 2011 d'un excédent de **35 455€**, il est proposé de maintenir cet excédent dans l'opération au titre de prévision pour grosses réparations.

**Le Centre d'Affaires**, avenue Léon Jouhaux présente un déficit qui devrait toutefois être absorbé par la vente d'un lot de 50m<sup>2</sup> au cabinet dentaire. Il restera à commercialiser les lots 8 à 11 pour 174m<sup>2</sup>, qui ont d'ores et déjà été proposés à l'acquisition pour le transfert de la perception.

Concernant **la résidence étudiants rue André Launay**, malgré un bilan financier déficitaire, la trésorerie cumulée reste positive avec **31 351€** au 31 décembre 2011.

Le vote est unanime concernant ces trois opérations (3 abstentions de l'Opposition Municipale).

**Le Député Maire** reprend la parole pour exposer que **la couverture des risques statutaires du personnel territorial** garantissent à la Collectivité le remboursement des frais laissés à sa charge pour les risques décès, accident de travail et maladie professionnelle.

La prime payée jusqu'à présent était calculée sur un taux de 2,02% de la masse salariale et une consultation globalisée avec le Centre de Gestion nous permet aujourd'hui de **ramener le taux de la prime à 1,95%**. La délibération vise à autoriser le Maire à intervenir au contrat sur cette base.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

Comme à l'accoutumée, les Elus prennent acte des décisions prises par le Maire entre les deux séances. Aucune observation n'est émise.

**Fernand BURKHALTER** poursuit par un rapport complémentaire qui porte sur **la cession d'un des cinq lots situés au centre d'activités des entreprises 11 rue de la Tuilerie**. BS CONCEPT, propriétaire d'une cellule se porte candidat à l'acquisition d'un autre lot qu'elle loue actuellement et dont le bail arrive à échéance. **Estimé à 120 000€** assorti d'une marge de négociation de 10% par France Domaine, **BS CONCEPT se dit acquéreur pour 110 000€**. Sur proposition du Maire, il est décidé d'accepter les conditions de cette vente, à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

**Le Maire** prononce le huis clos et l'Adjointe aux Finances fait état d'une proposition d'admission en non valeur qui concerne les frais d'enlèvement de véhicule que le propriétaire n'a pas remboursé à la Commune malgré toutes les poursuites.

Le vote donne lieu à 3 abstentions (Opposition Municipale).

**Yves MERA** s'étonne de ce qu'un enlèvement de véhicule n'aboutisse pas à la saisie dudit véhicule, « *car même une épave vaut plus de 146€* ».

Ce rapport donne l'occasion à **Philippe BELMONT** d'évoquer la présence d'une épave derrière le Leclerc, depuis un certain temps.

Au chapitre des questions diverses, **Jean-Michel VILLAUME** invite **Monsieur BANET** à s'exprimer. Ce dernier fait la déclaration suivante : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, la grande majorité des militants socialistes s'est prononcée massivement contre le cumul des mandats. Madame Martine AUBRY, alors première secrétaire du PS a demandé que les Elus de l'Assemblée nationale démissionnent de leur mandat local en septembre. Les résultats de la mission Jospin, demandée par le Président de la République actuel, préconisent l'arrêt de ce cumul. J'aimerais donc savoir précisément quand envisagez-vous votre démission ? En effet, vous avez beaucoup communiqué dans la campagne sur la morale en politique ; la morale vous commande d'exaucer le souhait de vos électeurs. Enfin, ce cumul est coûteux pour les finances de la commune car vous avez fait voter, par ce Conseil Municipal, une augmentation de 600€ mensuels pour votre premier Adjoint qui doit vous remplacer, soit une dépense de 7 200€ par an, soit encore 43 200€ pour la durée du mandat* ».

**Jean-Michel VILLAUME** répond que la mission confiée à Lionel Jospin à ce titre ne concerne pas uniquement le cumul. Il évoque aussi les statuts et à ce jour la loi n'a pas été votée mais devrait l'être au printemps 2013. **Le Maire** déclare qu'il prendra alors sa décision sachant qu'en tout état de cause, le texte s'appliquera lors du renouvellement des mandats. Il estime avoir fait du bon travail avec son équipe et c'est donc avec elle qu'il partagera sa décision.

Quant à l'indemnité du Premier Adjoint, **le Maire** rappelle qu'il y a **une enveloppe globale pour les indemnités d'Elus** et que cette dernière n'est pas consommée. Le surplus versé à Monsieur SCHARPF, qui remplace le Maire très souvent, est prélevé sur les montant de l'indemnité théorique du Maire.

**Rémy BANET** « *Monsieur le Maire, vous avez communiqué sur la morale, et non sur la loi. Or, vous me répondez sur la loi. Mais la loi n'a pas de valeur morale. Je n'attaque pas Monsieur SCHARPF, mais je vous rappelle votre délibération de 2008 ; et je vérifierai auprès de Monsieur BOUCLET si vos dires sont vrais ou faux* ».

Avant de conclure la séance, **le Député Maire** informe les Elus qu'il sera absent pour 10 ou 15 jours pour raison de santé, puis il donne connaissance du message électronique reçu **du Comité National des Villes Fleuries**, nous informant **qu'Héricourt n'avait pas été retenue au titre de la 4<sup>ème</sup> fleur** et que des remarques nous seraient formulées pour mieux nous guider vers cet objectif.

Enfin, **le Maire** rappelle les principales dates à retenir en ce qui concerne le calendrier de fin d'année tout en souhaitant à toutes et à tous de passer de très bonnes fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20H00.

Le Député-Maire  
Jean-Michel VILLAUME